



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR PAR LA CAUTION

Cachet de l'agence :

Représentée par :

Référence de la location :

Pour les cautions personnes physiques.

Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents suivants :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français ou étranger

Pour les cautions personnes morales les deux justificatifs :

- Extrait K bis original de moins de trois mois de la société ou les statuts ou toute autre pièce justifiant de l'existence légale de la personne, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une administration, une juridiction ou un organisme professionnel
- Justificatif d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts

Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- Dernière quittance de loyer
- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois
- Attestation d'assurance logement de moins de trois mois
- Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale

Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

- Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai

- L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois pour une entreprise commerciale
- L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan
- La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant
- La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels

Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire, le dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet État ou territoire
- Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière
- Trois derniers bulletins de salaires
- Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées
- Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur
- Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE CAUTION

Nom, prénom, adresse, etc.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Information sur le traitement de vos données :

(Nom de l'agence) informe la personne qui propose de se porter caution pour un candidat locataire, qu'elle collecte et traite des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de sa mission, et notamment préparer la rédaction du bail si ce dernier est choisi. À défaut, ces données seront supprimées dans un délai de 3 mois après le processus d'attribution. La fourniture de ces données est obligatoire et l'absence de communication ne permettra pas de faire suite à votre demande.

Si le candidat locataire est sélectionné, les données de la personne caution seront traitées et conservées, notamment pour respecter nos obligations légales (lutte anti-blanchiment). Les données sont transmises au bailleur.

Pour les titulaires de la carte Gestion : le logement est géré par l'agence, les données seront aussi conservées pour exécuter le bail, administrer le bien, établir les documents juridiques et comptables y afférant, pour gérer les relations avec la caution, et pour activer celle-ci au besoin. Ces données pourront être transmises aux auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre notamment de leur mission de recouvrement de créances.

Pour plus d'informations, la politique de protection de l'agence est accessible en suivant ce lien hypertexte [http://](http://.....) ou peut être adressée sur demande par email, ou mise à disposition dans nos bureaux ou lors de prise de contact hors établissement.

La personne caution reconnaît avoir pris connaissance et accepter ladite politique.

Elle dispose d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données la concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données. Elle dispose également de la faculté de donner des directives sur le sort de ses données après son décès, de même que de déposer une réclamation à la CNIL.

Pour toutes demandes sur le traitement de ses données, elle peut s'adresser au DPO (Délégué à la Protection des Données) ou au responsable du traitement : (Nom, adresse email et postale)

Fait le

Signature de la personne caution :